



**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA  
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET, TENUE LE 24 SEPTEMBRE 2024 AU  
284, BOULEVARD NILUS-LECLERC, L'ISLET**

**Membres du conseil présents**

M. Germain Pelletier, M. Jean-Edmond Caouette, M. Stéphane Poitras,  
M. Serge Kirouac, M. Pascal Bernier, M. André Blanchet, M. Simon Beaudoin.

**Membre du conseil absent**

Aucun.

Tous formant quorum sous la présidence de M. Germain Pelletier, maire.  
Mme Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière, agit à titre de  
secrétaire.

**BIENVENUE À L'ASSEMBLÉE**

**1. Mot de bienvenue à l'assemblée**

La séance débute à 20 h 08 avec le mot de bienvenue de M. Germain Pelletier.  
Ce dernier mentionne que la séance est enregistrée.

**AVIS DE CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR**

**2. Constatation de l'avis de convocation**

Conformément au Code municipal du Québec (RLRQ c C-27.1, art. 153), les  
membres du conseil constatent que l'avis de convocation a été notifié tel que  
requis.

**3. Adoption de l'ordre du jour – 24 septembre 2024**

ATTENDU QUE des copies dudit ordre du jour sont disponibles pour  
l'assemblée;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit ordre du  
jour, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la  
présente séance;

ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par  
M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

225-09-2024 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit ordre du jour.

**GESTION ET ADMINISTRATION**

**4. Adoption des états financiers 2023**

ATTENDU QUE Mme Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière,  
dépose le rapport financier annuel, conformément au Code municipal du  
Québec;

ATTENDU QUE Mme Marie Joannisse transmettra le rapport financier au  
ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, conformément au Code  
municipal du Québec;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont eu une présentation du rapport  
financier par l'auditeur indépendant lors d'une réunion de travail;



ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit rapport financier, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa présentation intégrale lors de la présente séance;

ATTENDU QUE l'excédent se solde à 244 232 \$ pour l'année 2023 et qu'en date du 31 décembre 2023 la Municipalité de L'Islet possédait des excédents non affectés de 687 121 \$, des excédents affectés de 1 442 236 \$ ainsi qu'une somme de 668 989 \$ dans ses réserves financières et fonds réservés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Poitras et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

226-09-2024 QUE la Municipalité de L'Islet adopte le rapport financier annuel de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023. Le rapport financier a été audité par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton;

QUE ces états financiers seront disponibles sur le site internet de la municipalité.

**5. Adoption de la nouvelle *Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail***

CONSIDÉRANT QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet a adopté une telle politique le 8 janvier 2019 (résolution # 013-01-2019) et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

CONSIDÉRANT QU'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

227-09-2024 QUE la Municipalité de L'Islet abroge la *Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail* adoptée le 8 janvier 2019 (résolution # 013-01-2019);

QUE la Municipalité de L'Islet adopte la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail*, comme présentée.

**6. Autorisation de signature d'une servitude pour le lot 4 116 246 (113, 5<sup>e</sup> Rue)**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite signer une servitude pour le lot 4 116 246 (113, 5<sup>e</sup> Rue) avec le propriétaire du lot 3 373 861 (109 à 111, 5<sup>e</sup> Rue);



ATTENDU QUE la servitude a pour but d'établir, sur le lot 4 116 246, un passage avec droit de stationnement permettant au propriétaire du lot 3 373 861 d'utiliser et d'exploiter son propre immeuble;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Kirouac et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

228-09-2024 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le maire et la directrice générale greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité la servitude ci-haut décrite pour le lot 4 116 246 (113, 5<sup>e</sup> Rue) avec le propriétaire du lot 3 373 861;

QUE cette servitude est consentie à titre gratuit;

QUE les frais de notaire seront payés par le propriétaire du lot 3 373 861 (cessionnaire).

**7. Autorisation de signature de servitudes pluviales pour certaines résidences de la rue des Bois-Francis**

M. Simon Beaudoin, conseiller, se retire des discussions et de la prise de décision pour ce point.

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite signer une servitude afin de canaliser un fossé dans la rue des Bois-Francis avec les propriétaires des lots 4 457 041, 4 457 042, 4 457 043, 4 457 046 et 5 255 972;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Stéphane Poitras, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

229-09-2024 QUE la Municipalité de L'Islet autorise la signature de servitudes pluviales pour une canalisation de fossé dans la rue des Bois-Francis avec les propriétaires des lots 4 457 041, 4 457 042, 4 457 043, 4 457 046 et 5 255 972;

QUE la servitude est consentie contre les contreparties suivantes :

- Propriétaires du lot 4 457 041 : 2 000 \$
- Propriétaire du lot 4 457 042 : 2 000 \$
- Propriétaires du lot 4 457 043 : 2 000 \$
- Propriétaire des lots 4 457 046 et 5 255 972 : 11 782 \$

QUE les frais de notaire seront payés par la Municipalité.

**8. Avis de motion pour l'adoption ultérieure du règlement # 316-2024 modifiant le règlement # 302-2024 de tarification 2024**

Un avis de motion est donné par M. André Blanchet, conseiller, pour l'adoption ultérieure du règlement # 316-2024 modifiant le règlement # 302-2024 de tarification 2024.

**9. Dépôt du projet de règlement # 316-2024 modifiant le règlement # 302-2024 de tarification 2024**

Le projet de règlement # 316-2024 modifiant le règlement # 302-2024 de tarification 2024 est déposé à la présente séance par M. André Blanchet, conseiller.



## LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

### 10. Autorisation de signature dans le cadre du projet *Guette ta glace*

ATTENDU QUE le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) a élaboré et mis en place le projet *Guette ta glace*, qui vise à :

- Accompagner les municipalités dans la prise de données sur l'état des patinoires extérieures et les conséquences sur l'accès aux loisirs reliés aux patinoires
- Soutenir et diffuser les meilleures pratiques d'entretien de la glace
- Faciliter la communication et la compréhension en lien avec les changements climatiques pour les citoyens et citoyennes
- Fournir de l'expertise aux municipalités souhaitant aller plus loin dans l'adaptation aux changements climatiques

ATTENDU QUE le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) fournisse à la municipalité les outils suivants, sans frais (gratuitement) :

- L'accessibilité à un responsable du projet
- L'abonnement à l'application de communication pendant les hivers 2024-2025 et 2025-2026
- Un événement de lancement
- Un gala de fin d'événement
- Une bannière de participation au projet
- Un rapport (portrait) de l'état de la patinoire et celui des autres municipalités participantes

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet s'engage à participer au projet *Guette ta glace* par :

- L'utilisation de l'outil de communication entre la municipalité et les citoyens faisant état de la ou des patinoire(s), et ce, de façon quotidienne (minimum 1 fois par jour pour indiquer l'état de la patinoire) pour les hivers 2024-2025 et 2025-2026 (incluant la connexion à leurs médias actuels de communication si souhaité)
- Rendre disponible un membre du personnel pour la formation sur l'outil de communication
- La participation à la promotion du projet avec leurs outils de communication existants (ex. page Web de la municipalité, Facebook, etc.) pour favoriser la participation de sa population
- La complétion de questionnaires et suivis en cours et à la fin du projet pour faire état des retombées de celui-ci

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite participer à la hauteur de sa capacité aux activités :

- de partage de bonnes pratiques d'entretien de patinoire (communauté de pratique)
- réseautage avec les autres municipalités

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

230-09-2024 QUE la Municipalité de L'Islet autorise Mme Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière, à signer au nom de la Municipalité de L'Islet tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du projet *Guette ta glace*.



## VOIRIE ET RÉSEAUX PUBLICS

### 11. Octroi de contrat pour l'aménagement d'une rue et d'un bassin de rétention dans le quartier des oiseaux

M. Pascal Bernier, conseiller, déclare ses intérêts, puis se retire des discussions et de la prise de décision pour ce point.

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet désire octroyer le contrat pour l'aménagement d'une rue et d'un bassin de rétention dans le quartier des oiseaux;

ATTENDU QU'il s'agit d'un appel d'offres public;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu 6 soumissions :

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Michel Gamache et Frères inc.	1 723 475.25 \$
Les Entreprises JR Morin inc.	1 738 996.88 \$
Les Entreprises Gilbert Cloutier inc.	1 739 427.17 \$
T. G. C. inc.	1 860 000.00 \$
Action Progex inc.	1 873 161.66 \$
Groupe Colas Québec inc.	2 147 560.54 \$

ATTENDU QUE la soumission de l'entreprise Michel Gamache et Frères inc. est conforme et qu'elle est la plus basse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Simon Beaudoin, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

231-09-2024 QUE la Municipalité de L'Islet octroie le contrat d'aménagement d'une rue et d'un bassin de rétention dans le quartier des oiseaux à l'entreprise Michel Gamache et Frères inc., et ce, pour la somme de 1 723 475.25 \$ taxes incluses.

### 12. Octroi de contrat pour la surveillance et le contrôle qualitatif des matériaux (laboratoire) dans le cadre du projet d'aménagement d'une rue et d'un bassin de rétention dans le quartier des oiseaux

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet désire octroyer le contrat pour la surveillance et le contrôle qualitatif des matériaux (laboratoire) dans le cadre du projet d'aménagement d'une rue et d'un bassin de rétention dans le quartier des oiseaux;

ATTENDU QU'il s'agit d'un appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE la Municipalité a invité 4 soumissionnaires et qu'elle a reçu 2 soumissions :

Nom du soumissionnaire	Montant (taxes non incluses)
Englobe	25 848.35 \$
Groupe GÉOS	31 140.00 \$

ATTENDU QUE la soumission de l'entreprise Englobe est conforme et qu'elle est la plus basse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Poitras et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

232-09-2024 QUE la Municipalité de L'Islet octroie le contrat pour la surveillance et le contrôle qualitatif des matériaux (laboratoire) dans le cadre du projet





d'aménagement d'une rue et d'un bassin de rétention dans le quartier des oiseaux à l'entreprise Englobe, et ce, pour la somme de 25 848.35 \$ plus taxes.

### QUESTIONS / RÉPONSES

#### 13. Période de questions / réponses

Aucune question n'est posée.

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

#### 14. Levée de l'assemblée

La séance ferme à 20 h 20 avec la proposition de M. Jean-Edmond Caouette.

Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière

Germain Pelletier, maire